Image not found or type unknown

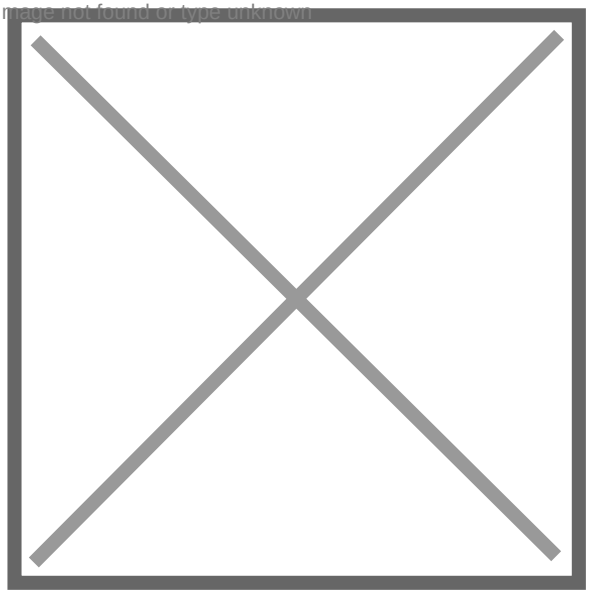

Succession famille recomposée sans enfant en commun

Par **Sev123**, le **18/07/2025** à **17:37**

Bonjour,

Mon père a 3 enfants d'un premier mariage. Il s'est remarié sans contrat avec une femme qui a 2 enfants. Donc 0 enfant en commun.

Ils ont chacun une maison achetée chacun de leur côté et avant le mariage.

Mon père hérite de sa mère : argent + maison.

Si mon père décède en premier, sa femme aura le droit à 1/4 de tous ses biens : - sa maison (acheté seul avant son remariage) - ce qu'il a hérité de sa mère : argent + maison - ses économies => et cela selon l'article 757.

Si mon père fait un testament disant que sa femme n'a pas le droit au 1/4 et qu'il donne tout à ses enfants est-ce légal ? Sa femme pourra contester ce testament ?

Je vous remercie pour votre aide.

Bien cordialement,

Sev

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés